



## *Etang Municipal du Panama*

1. HORAIRES D'OUVERTURE : Du Lever du jour au coucher du soleil.
2. INTERDICTION de pêcher en barque et de se baigner.
3. TAILLE DES POISSONS : pas de limitation.
4. La présente autorisation donne à son titulaire le droit de pêche à 3 LIGNES (les lignes munies de plusieurs hameçons sont interdites). Il sera loisible au titulaire de la carte de donner une des trois lignes soit à sa femme, soit à l'un de ses enfants. Le nombre de lignes pour une famille munie d'une seul droit ne devra pas être supérieur à 3.
5. Cette autorisation est personnelle et ne pourra ni être prêtée ni vendue.
6. PECHE au lancer, au vif et autres leurres INTERDITE.
7. OUVERTURE 15 avril FERMETURE 15 novembre.

RESPECTEZ les abords, des poubelles sont à votre disposition